



**EGLISE PROTESTANTE
UNIE DE FRANCE**

communio luthérienne et réformée

Conseil régional

Inspection Luthérienne de Paris

CR/13/98

Paris, le 18 juillet 2013

**Mesdames et Messieurs les Pasteurs en activité et en retraite
Mesdames et Messieurs les Conseillers presbytéraux**

Objet : Avenir de l'Inspection Luthérienne de Paris

Chers amis,

Notre assemblée d'Inspection du 8 juin a donné lieu à des échanges fructueux dont le dossier joint cherche à donner un aperçu le plus clair et le plus complet possible.

A la suite de cette assemblée, des débats auront lieu lors du synode d'automne à propos de la reconfiguration interne de notre région luthérienne et des critères à appliquer.

Nous vous prions de diffuser le dossier aussi largement que possible afin de nourrir la réflexion des paroissiens de notre Inspection et, si vous le jugez utile, d'organiser une assemblée de paroisse.

Le débat à propos du schéma de la région (luthérienne ou unie) aura lieu lors d'un synode ultérieur.

Nous vous prions de recevoir, Chers amis, nos salutations fraternelles en Jésus-Christ.

Eglise Protestante Unie
de France - Inspection
de Paris

16 rue Chauchat
75009 Paris
France

+33 (0)1 44 79 04 73

egliseprotestanteunie-
ilp@orange.fr

Joaquin Schmidl
Président du Conseil régional

Pasteur Jean-Frédéric Patrzynski
Inspecteur ecclésiastique

AVENIR DE L'INSPECTION LUTHERIENNE DE PARIS

Assemblée d'Inspection du 8 juin 2013

Présentation

L'assemblée d'inspection du 8/6 faisait suite à un vœu du synode de printemps. Elle était destinée à réfléchir dans un cadre le plus vaste possible à la question cruciale de l'avenir de l'inspection.

Après une introduction elle était structurée en trois grands points.

- le constat de la situation de l'inspection
- les critères à appliquer dans le cas d'une reconfiguration jugée inéluctable par le CR
- les avantages et inconvénients respectifs d'une région purement luthérienne et d'une région Unie bi-confessionnelle.

Chacun de ces points était introduit par une brève présentation suivie d'un débat des membres de l'assemblée. Les personnes ayant présenté le sujet ne prenaient pas part au débat ; à la fin de celui-ci ils en faisaient une courte synthèse.

Le présent dossier a pour ambition de donner un aperçu aussi clair et complet que possible des interventions essentielles de cette assemblée afin d'aider à notre réflexion.

AVENIR DE L'INSPECTION LUTHERIENNE DE PARIS

Sommaire

Introduction	Annexe A
Constat de la situation – présentation	Annexes B 1 et 2
Constat de la situation – débat et synthèse	Annexe C
Critères – présentation	Annexe D
Critères – débat et synthèse	Annexe E
Schéma régional – présentation	Annexe F
Schéma régional – débat et synthèse	Annexe G
Schéma régional – note explicative d'une région unie bi-confessionnelle	Annexe H

AVENIR DE L'INSPECTION LUTHERIENNE DE PARIS

Introduction

Le synode régional de l'Inspection ecclésiastique de Paris réuni dans la paroisse de la Trinité le 23 février 2013 a mandaté le conseil régional à réfléchir à l'avenir de l'Inspection à la suite d'un vœu présenté par la Commission des vœux du synode.

« Le synode régional luthérien de Paris réuni en session ordinaire le 23 février 2013, entend préciser la feuille de route du Conseil régional de l'Inspection de Paris.

Devant la tendance observée depuis plusieurs années

- *de la diminution sensible du nombre de membres et des potentiels de beaucoup de paroisses,*
- *du poids croissant représenté par l'entretien et l'aménagement des lieux de culte et des locaux paroissiaux nécessaires au fonctionnement des communautés,*
- *de la difficulté à atteindre les objectifs financiers pour salarier quatorze pasteurs,*

le Synode demande au Conseil régional pour son prochain mandat

Proposition 1

- *de discuter avec la région confessionnelle réformée des conditions nécessaires à la création d'une région bi-confessionnelle sur la région parisienne.*
- *de prévoir en conséquence des regroupements paroissiaux associant luthériens et réformés là où cela sera nécessaire pour constituer des paroisses dynamiques dans leur mission de témoignage et viables financièrement.*

Ou bien

Proposition 2

- *de reconfigurer la région confessionnelle luthérienne de telle sorte qu'elle soit en capacité de porter sa mission de témoignage de façon dynamique, toujours en collaboration étroite avec la région confessionnelle réformée.*
- *de revoir le découpage des paroisses en réduisant sensiblement le nombre de lieux de culte et le nombre de postes de pasteurs salariés afin de mutualiser au mieux les ressources humaines, les moyens financiers et les infrastructures. »*

Faute de majorité absolue (25 voix pour - 15 contre) pour accepter le principe d'une résolution basée sur ce texte, le synode ne s'est pas prononcé sur le fond. Il a été décidé en conséquence de mandater le Conseil régional en vue d'organiser, en lien avec les paroisses, une Assemblée d'Inspection ou un synode extraordinaire d'ici fin juin 2013. Ce principe a été adopté par 34 voix.

Le conseil régional, lors de sa première réunion, a nommé une équipe pour préparer ce travail. Elle est composée de MM. Alain Tamegon-Hazoumé et Joachim Schmoll et du pasteur Frédéric Chavel et de l'Inspecteur ecclésiastique.

Cette équipe a présenté des documents au conseil régional réuni le 13 avril dernier. Le présent dossier est le résultat de ce travail collégial et des échanges du 8 juin.

Vous trouverez dans ce document :

- un constat
- choix de critères
- un tableau présentant les avantages et inconvénients d'une région unie ou d'une région luthérienne reconfigurée

AVENIR DE L'INSPECTION LUTHERIENNE DE PARIS

Constat de la situation

Présentation

Depuis 2010 la région est en déficit et le budget 2013 avec 11 pasteurs, dont l'inspecteur ecclésiastique, plein temps rémunéré, n'est pas équilibré.

Si nous continuons comme cela nous serons en cessation de paiement dans environ deux ans et devons commencer à vendre des bâtiments pour continuer à exister.

Tout ceci n'est pas nouveau, mais cette situation n'est pas apparue clairement durant de nombreuses années grâce à la solidarité que nos Eglises-sœurs étrangères ont manifestée à notre égard. Ainsi, il y a une dizaine d'années notre région disposait de 19 pasteurs, soit un pasteur par paroisse, mais n'en rémunérait que 10 (équivalent plein temps), dont l'un à mi-temps, alors que les 9 autres pasteurs étaient soit rémunérés par d'autres Eglises, soit bénévoles. Cette solidarité extérieure permettait à notre région d'avoir un pasteur pour chaque paroisse, mais elle n'existe plus à l'heure actuelle, toutes les Eglises ayant vu leur potentiel financier diminuer.

Cette situation est aggravée par le mauvais état de nombreux bâtiments de notre région et, par conséquent, les frais qui devront être engagés pour leur remise en état. Et ceci sans tenir compte des normes à venir (accès handicapés p.ex.).

Elle se traduit également par l'évolution négative du nombre de baptêmes et de confirmations (voir annexe).

Maintenant nous ne pouvons plus attendre et nous devons réfléchir ensemble aux mesures à prendre, nous mettre d'accord sur elles et les mettre en œuvre.

AVENIR DE L'INSPECTION LUTHERIENNE DE PARIS

Constat de la situation

Débat et synthèse

Le débat a donné lieu à deux grands types d'intervention :

1/ Garder l'implantation actuelle des paroisses en améliorant l'aspect financier :

- Par une animation financière
- En mettant les revenus commerciaux dans la Fondation
- En attirant davantage de personnes
- En ayant au moins deux paroisses par pasteur
- En étant une communauté sympathique, ayant de l'esprit et de l'enthousiasme
- En faisant de l'évangélisation
- Avec une équipe paroissiale dynamique, on peut faire beaucoup de choses
- Fermer les paroisses est un contre-témoignage. Il faut remplir nos églises.

2/ Aller vers moins de lieux de culte mais plus forts et plus dynamiques :

- Mettre le paquet sur un lieu est opératoire. Réduire le nombre d'associations culturelles peut amener une dynamisation et n'entraîne pas forcément une perte de paroissiens.
- Plus de force sur un lieu, c'est renforcer l'Évangile. 1 000 donateurs pour 20 lieux de culte, c'est insensé.
- Les paroisses réformées proches sont dynamiques. Les activités nombreuses ouvrent un cercle vertueux.
- Soyons réalistes pour mettre nos moyens au niveau missionnaire. Fermer certaines paroisses pour libérer nos moyens.
- Il faut concentrer nos forces là où il y a du monde.
- En gardant tous les lieux de culte, les pasteurs sont la variable d'ajustement.

3/ Autres remarques :

- La fonction pastorale change dans un monde qui change. Faut-il concevoir de nouveaux types de pasteurs ? Notre passé a besoin d'être revisité « Ecclesia semper reformanda »
- Les cultes deviennent ennuyeux pour les jeunes et les moins jeunes. Il faut une réforme de fond

Synthèse

Deux grands types d'intervention :

- Garder les lieux de culte en les dynamisant par des recettes qui dans le passé n'ont soit pas été appliquées, soit ont échouées.
- Garder les pasteurs plutôt que les murs.

Conclusion de cette première partie par Alain Tamegnon-Hazoumé avant son intervention sur les critères.

La restructuration apparaît incontournable après ce constat. L'Église n'a plus les moyens de porter son témoignage. Les moyens matériels et humains font défaut.

Comment réaménager notre Église régionale qui va si mal ? Il faut faire un choix en sortant de cette journée : pouvons-nous nous permettre de ne pas faire de choix ? Le débat n'est pas de maintenir la pierre. L'essentiel, c'est de témoigner.

Nous formons une seule Église qui est le corps du Christ (1 Corinthiens 12). Tous les membres concourent à former le corps. Il faut changer d'état d'esprit, abandonner l'esprit de chapelle. Nous avons comme mission première de perpétuer l'Église régionale. Il nous faut rebâtir.

Deux contraintes :

- Le coût élevé des rénovations à entreprendre ;
- L'impossibilité pour notre région de rémunérer plus de 9 ou 10 pasteurs

Ceci doit nous conduire à recentrer nos forces sur un nombre réduit de paroisses. La réflexion devra être la plus objective possible et basée sur des critères indiscutables.

La Constitution de l'EPUdF insiste sur le principe de l'équilibre des comptes paroissiaux et le principe de solidarité. On ne peut pas rester en l'état quel que soit le choix (région luthérienne, région bi-confessionnelle). Pouvons-nous entrer dans une région bi-confessionnelle avec un déficit même si nos frères réformés nous acceptent ?

Le défi est tout aussi grand si nous restons une région luthérienne.

Le dernier critère : le poids de la pierre ne doit pas être trop lourd car tout argent mis dans le bâtiment n'est pas mis dans l'évangélisation.

AVENIR DE L'INSPECTION LUTHERIENNE DE PARIS

Choix des critères

Présentation

Le chapitre précédent a mis en évidence deux contraintes importantes :

- le coût élevé des rénovations à entreprendre
- l'impossibilité pour notre région de rémunérer plus de 9 à 10 pasteurs

Ces deux contraintes devraient nous conduire à recentrer nos forces sur un nombre réduit de paroisses. La réflexion que cela va susciter devra être la plus objective possible et être basée sur des critères indiscutables.

Pour cela le Conseil Régional propose les critères suivants :

- nombre de baptêmes sur 10 ans
- nombre de confirmations sur 10 ans
- présence au culte
- nombre de cotisants aux offrandes nominatives
- capacité à s'assumer financièrement
- coût de la remise en état et aux normes des bâtiments.

Compte tenu de la situation différente à Paris et en banlieue (réseau métropolitain p.ex.) il conviendra d'appliquer ces critères de façon différenciée selon l'implantation des paroisses.

AVENIR DE L'INSPECTION LUTHERIENNE DE PARIS

Choix des Critères

Débat et synthèse

Le débat a donné lieu aux remarques suivantes :

- Les critères sont pertinents
- Il faut ajouter d'autres critères :
 - Populations et moyens de transport
 - Groupes de prière
 - Compétences
 - Tenir compte des mariages, du nombre d'enfants par tranche d'âge
 - Projet de paroisse
 - Montant total des offrandes nominatives
 - Contact avec la cité et la société

Autres remarques :

- Grâce à la fondation, on va pouvoir réorienter des bénéfiques commerciaux vers des paroisses nécessiteuses
- Notre inspection a toujours bénéficié d'aides (Allemagne, Finlande, Norvège). Il faut couper le cordon ombilical, savoir se prendre en charge

Synthèse

Dans l'ensemble, les critères présentés par le Conseil régional sont validés auxquels il faudrait peut-être ajouter :

- La capacité à s'assumer spirituellement
- Le nombre d'enfants par classe d'âge
- Le projet de paroisse
- Le total des offrandes nominatives

L'assemblée a donné un mandat clair au Conseil régional pour agir.

AVENIR DE L'INSPECTION LUTHERIENNE DE PARIS

Schéma régional

Présentation

UNE REGION LUTHERIENNE RECONFIGUREE

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Rester maître de notre « destinée ». <ul style="list-style-type: none"> • La région étant plus petite, les paroisses sont plus proches du CR et représentées - Garder la maîtrise de notre témoignage selon notre tradition - Lieu d'expression institutionnel du luthéranisme pour l'Eglise unie. - Rester maître de nos finances après reconfiguration - Etre à part nous rend plus visible 	<ul style="list-style-type: none"> - Ambiguïté : L'attachement à la région luthérienne ne repose pas toujours sur une conception claire du luthéranisme - L'Inspection de Paris a peu de moyens pour exister par elle-même : - Manque de solidarité constaté à l'intérieur de l'Inspection - Vouloir être une région à nous seuls nous place devant le défi de desservir toute une région, ce qui disperse nos forces. Manque de renouvellement du corps pastoral - Etre à part du reste de l'EPUDF nous rend finalement moins visibles. - Nous continuerions à vivre de la solidarité des autres régions de l'EPUDF. Nous demeurerions des « assistés ». - Manque de synergie avec la région réformée. - Manque de dynamique pastorale, par trop grand éloignement des collègues et petitesse du groupe.

UNE REGION UNIE BI-CONFESSIONNELLE

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Une gouvernance régionale unique permet de vivre pleinement la communion luthérienne et réformée de l'EPUDF en synergie quant à la mission de l'Église par la création d'outils communs. - Permettre aux deux spiritualités d'être ainsi un « sel », un « levain » dans la région Ile de France - Permettre à nos paroisses de développer une logique de projet de vie spirituel plus qu'une simple logique de desserte - Rejoindre l'esprit de solidarité plus présent actuellement dans la région réformée 	<ul style="list-style-type: none"> - Notre tradition risque d'être perdue dans un ensemble plus vaste - Comme défi, il faut inventer une nouvelle façon pour le collège luthérien d'exister et d'apporter sa dynamique - Nos partenariats avec des Eglises étrangères seront reconsidérés, et l'on ne sait pas quel en sera le résultat

AVENIR DE L'INSPECTION LUTHERIENNE DE PARIS

Schéma régional

(région luthérienne ou région bi-confessionnelle)

Débat et synthèse

Le débat a surtout fait émerger des questions à propos de la région bi-confessionnelle. Pour cela, voir le document explicatif (annexe H).

Quelques interventions ont exprimées une préférence pour chacune des deux possibilités.

1/ Interventions favorables à une région luthérienne :

- Comment « la communauté luthérienne et réformée » peut-elle vivre si on se dissout et perd notre originalité ?

2/ Interventions favorables à une région bi-confessionnelle :

- Favorable à une région bi-confessionnelle et non unie avec des églises locales bien colorées luthériennes ou réformées
- Bonne collaboration entre luthériens et réformés à Lyon
- Partisan d'une vraie région unie à charge pour nous luthériens de garder notre rayonnement

Synthèse

Tous ont souhaité être identifié à un projet luthérien quel que soit le choix de la région.

Il reste des interrogations et des incertitudes à propos de la région unie.

AVENIR DE L'INSPECTION LUTHERIENNE DE PARIS

NOTES EXPLICATIVES NON-EXHAUSTIVES POUR UNE REGION LUTHERIENNE-REFORMEE A PARIS

Depuis que nous parlons en synode ou en assemblée d'Inspection, beaucoup de questions se sont posées et se posent encore au sujet d'une région bi-confessionnelle dans le cadre de l'Eglise protestante Unie de France en région parisienne.

Ces quelques notes veulent apporter déjà quelques réponses et, bien sûr, d'autres questions surgiront auxquelles nous pourrions apporter des réponses claires.

1 – Dans une région bi-confessionnelle, les paroisses demeurent ce qu'elles sont, soit luthériennes, soit réformées, sinon nous ne pourrions pas parler de bi-confessionnalité. C'est dire que chaque communauté est appelée à continuer à célébrer le culte selon sa tradition spirituelle particulière. Cela nécessite que chaque paroisse se distingue, et sache pourquoi elle est luthérienne ou réformée.

En ce qui concerne les paroisses luthériennes de l'Inspection, cela implique que nous sachions répondre à ces questions : Quelle est ma particularité ? Pourquoi suis-je une paroisse luthérienne ? Qu'est-ce qui fait que cette paroisse est luthérienne ?

Le choix du pasteur se fait selon trois avis : le pasteur, le conseil presbytéral et le conseil régional. La Commission des Ministères (CDM) qui a la charge d'admettre une personne au ministère pastoral appelle les régions à choisir leurs candidats en fonction de sa sensibilité théologique et spirituelle. Ce qui veut dire en terme simple qu'un candidat qui n'aurait pas une sensibilité spirituelle luthérienne ne sera pas candidat sur un poste d'une paroisse luthérienne. Revient ainsi la question : Qu'est-ce que la sensibilité luthérienne ?

2 – Dans une région bi-confessionnelle, il n'y a qu'un seul synode où chacune des paroisses est représentée. Il est constitué de deux collèges : un luthérien et un réformé. Selon la constitution, l'un de ces collèges peut demander un vote séparé pour certaines questions. (Cf. la proposition pour la région Est-Montbéliard que nous voterons en synode prochain)

Dans la situation de la région parisienne, les luthériens sont minoritaires. Cette situation est semblable à celle de l'Eglise nationale dans laquelle les luthériens sont minoritaires. Nous pouvons envisager donc avoir au synode régional une représentation équivalente à 20% des voix délibératives. (Pour un synode qui a 160 délégués, cela fait donc une représentation de 32. Actuellement notre synode est composé d'environ 60 délégués.)

3 – Dans une région bi-confessionnelle, il n'y a qu'un seul conseil régional qui a la responsabilité de la gouvernance de l'Eglise entre deux synodes. Le conseil régional est constitué de 20% de luthériens. Sur un conseil de 20 membres, il y aura donc un minimum de 4 luthériens.

Ce conseil sera-t-il présidé par un pasteur ? Dans les régions réformées, le président du conseil, élu au sein du conseil, est un pasteur (équivalent au conseil national)

Ce conseil sera-t-il présidé par un laïc, comme c'est le cas dans notre région luthérienne ?

La région se donnera-t-elle un Inspecteur ecclésiastique élu par le synode parmi les pasteurs en activité dans la région ? Si nous suivons l'exemple de la région Est-Montbéliard, la réponse à cette question est positive.

4 – Dans une région bi-confessionnelle, les ressources humaines et financières sont mutualisées. La gestion immobilière et financière est facilitée dans la mesure où il n'y a pas deux trésoreries, deux responsables des assurances, deux responsables immobiliers. Tous ces éléments sont mis en commun.

Cela peut permettre une meilleure gestion des lieux de cultes et une meilleure répartition des forces, soit luthériennes, soit réformées. Dans certains quartiers de Paris, nous trouvons à une station de métro deux paroisses, l'une luthérienne et l'autre réformée. Faut-il garder les deux lieux de culte ou les unir afin que le témoignage puisse être plus enthousiaste ? Le problème se pose également en banlieue. Nous devons étudier la carte des implantations des paroisses luthériennes et réformées.

Se pose, pour l'Inspection de Paris, la question des paroisses situées en Province, à Lyon et à Nice. Faut-il les maintenir dans la région confessionnelle luthérienne de Paris ou bi-confessionnelle ou faut-il leur laisser la possibilité de rejoindre la région confessionnelle dans laquelle elles sont implantées ? Cela entrainera la question de la bi-confessionnalité des régions PACCA et CAR.

5 – Agenda possible pour la mise en place de la région bi-confessionnelle de la région parisienne.

- En **2014**, le synode régional luthérien de Paris vote pour étudier la faisabilité de la création d'une région bi-confessionnelle dans la région parisienne dans le cadre de l'EPUdF. Il charge le conseil régional d'informer cette proposition au conseil régional réformé de Paris et au conseil national.

- Le conseil régional réformé informé de la proposition du synode luthérien présente le projet au synode réformé de Paris de **2015**. Le synode régional réformé accepte d'entrer dans l'étude la faisabilité d'une création d'une région bi-confessionnelle en région parisienne. Il charge le conseil régional réformé d'en informer le conseil régional luthérien et le conseil national.

- Les deux conseils régionaux décident de mettre en place une équipe qui aura pour mission de réaliser cette étude et de faire des propositions aux deux conseils régionaux qui décident ensuite de présenter ce projet à leur synode respectif.

- En **2016**, est organisé une réunion conjointe des deux synodes régionaux qui votent, en collège séparé, la proposition présentée d'une gouvernance et de la vie d'une Eglise régionale bi-confessionnelle. Le résultat de ce vote est envoyé conjointement par les deux conseils régionaux au conseil national.

- Le conseil nation en décembre **2016** décide de présenter le projet de cette nouvelle région au synode national de **2017** qui pourra demander au conseil national de mettre à l'ordre du jour des synodes régionaux de **2018**. (Le temps nécessaire et utile pour la rédaction précise du projet).

- En **2018**, présentation du projet est faite dans tous les synodes régionaux qui sont appelés à donner leur avis qui remontent vers le conseil national qui décide en décembre **2018** de présenter un projet de décision pour la création d'une nouvelle région de l'EPUdF au synode national de **2019**.

- En **2019**, le synode national vote positivement.

- En **2020**, mise en place de la région bi-confessionnelle de Paris

Cet agenda nous montre que nous avons le temps pour réfléchir à ce projet afin que chacun apporte sa pierre à l'édifice. Pendant cette période, rien ne nous empêche de travailler déjà avec les communautés réformées voisines.